

## Information REACH Octobre 2010

Le Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) a été publié 30 décembre 2006. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007. Son but principal est d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, en procédant à l'enregistrement de toutes les substances chimiques entrant dans son champ d'application, fabriquées ou importées à plus d'une tonne par an.

Sont exclues de cette réglementation :

- Toutes les substances naturelles telles que les terres de diatomées naturelles, les levures, les copeaux... (Annexe V de REACH)
- Tous les additifs alimentaires utilisés en tant que tels : acides citrique ou tartrique, bisulfite de potassium... (Article 2, point 5 de REACH)
- Les enzymes alimentaires : ces auxiliaires technologiques sont exemptées d'enregistrement, conformément au Règlement 178/2002 et à la position de l'Amfep (Association of Manufacturers and Formulators of Enzyme Products) (Article 2, point 5 de REACH).
- Les polymères, tels que la PVPP (Article 2, point 9 de REACH)
- Les substances dont « on dispose d'informations suffisantes à leur sujet permettant de considérer qu'elles présentent un risque minimal du fait de leurs propriétés intrinsèques », tels que la maltodextrine ou l'acide ascorbique (Article 2, point 7 et Annexe IV de REACH).
- Les substances produites à moins d'une tonne par an.

En revanche, sont soumis à cette réglementation des substances telles que les charbons activés et certains tanins.

N'étant ni fabricant, ni importateur, mais utilisateur en aval de ces substances, Sofralab SAS n'a aucune obligation de réaliser des enregistrements de substances auprès de l'Agence Européenne telle que requise par cette réglementation.

Les échéances sont définies par le règlement pour chaque producteur/importateur selon le tonnage produit ou importé, entre 2010 et 2018.

En conséquence, il est difficile de communiquer sur les dates d'enregistrement car seules les entreprises qui procèdent à ces enregistrements sont en mesure de le faire.

Afin de mieux cerner les enjeux, le tableau ci-dessous met en relief les échéances de ces règlements.

Tableau des échéances REACH :

Entrée en vigueur du Règlement	Période de pré-enregistrement	Délai de la 1 <sup>ère</sup> phase	Délai de la 2 <sup>ème</sup> phase	Fin de la 3 <sup>ème</sup> phase									
1 <sup>er</sup> juin 2007	Du 1 <sup>er</sup> juin au 1 <sup>er</sup> décembre 2008	1 <sup>er</sup> décembre 2010	1 <sup>er</sup> juin 2013	1 <sup>er</sup> juin 2018									
<b>Calendrier REACH</b>	Toutes les substances et mélanges	Substances et mélanges ≥ 1000 T/an ou très préoccupantes	Substances et mélanges ≥ 100 T/an	Substances et mélanges ≥ 1 T/an									
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

Sources : [www.etiquetage-legal.com](http://www.etiquetage-legal.com)

Sofralab SAS travaille en contact permanent avec ses fournisseurs pour suivre la disponibilité des produits dans les mois et années à venir et peut justifier que toutes les substances chimiques livrées par Sofralab SAS sont conformes à la réglementation REACH, à savoir pré-enregistrées par ses fournisseurs quand cela est nécessaire, ou exemptées si elles sont concernées par l'un des motifs d'exemption d'enregistrement détaillés dans l'article 2 de ce texte.

De plus, aucun des produits de Sofralab SAS n'est concerné par la liste des produits SVHC (Substance of Very High Concern) soumis à autorisation.

Vous aurez la confirmation qu'un produit est enregistré conformément au règlement REACH lorsque le numéro d'enregistrement des substances sera inscrit sur la Fiche de Données de Sécurité. D'autres changements peuvent intervenir aussi, tel que l'ajout de scénarii d'exposition en rubrique 16.

La diffusion de ces FDS se fera au fur et à mesure, dès réception de ces informations par les fournisseurs.

La personne pilotant ce processus au sein de Sofralab SAS est le directeur industriel, Monsieur Thierry NAIL, qui est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (+ 33 (0)3.26.51.29.30).